



## Complément de salaire non versé

Par **tatilolo**, le **20/10/2014** à **18:45**

Bonsoir, en arrêt maladie depuis le 14/08/14, après consultation téléphonique auprès de l'inspecteur du travail, mon patron ne m'a pas versé mon complément de salaire. J'ai été arrêtée l'an passé durant 2mois et il ne m'a rien versé non plus. Je me trouve dans une situation financière catastrophique, je ne sais plus quoi faire, merci de m'éclairer.

Par **moisse**, le **21/10/2014** à **09:22**

Bpjour,

Le versement de l'employeur au titre du maintien de salaire n'a rien d'automatique.

Soit il établit une demande de subrogation, auquel cas vous signez le document correspondant pour abandonner vos droits, mais vous le sauriez.

Soit il attend que vous lui fournissiez les bordereaux de paiement établis par la CPAM au titre des IJSS et vous devez donc les lui fournir.

Vous pouvez demander le rattrapage de l'année dernière.

Par **tatilolo**, le **21/10/2014** à **09:38**

Bonjour,

il n'y a pas de subrogation et je lui ai fourni les attestations d'IJ, le connaissant je sais qu'il est "jouissif" pour lui de me laisser dans la panade, d'ailleurs 1employeur qui a sa boîte depuis 25ans et 50 employés me dit que c'est à moi de lui fournir le formulaire d'attestation de salaire, il y a vraiment de la mauvaise foi et de la malhonnêteté de sa part. Je pense

recontacter l'inspecteur du travail. Merci

Par **moisse**, le **21/10/2014** à **10:02**

L'inspecteur du travail ne peut pas grand chose pour vous.

Ce litige est de la compétence exclusive du conseil des prudhommes.

L'obligation du maintien de salaire n'étant pas sérieusement contestable, vous pouvez saisir la formation de référé de ce même conseil des prudhommes pour obtenir une décision rapide et sous astreinte.

Par **tatilolo**, le **21/10/2014** à **10:54**

Merci